

 ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG	DOCUMENT DE REFERENCE Herpès simplex de type 1 ou 2 – EMS et institutions spécialisées pour adultes	Code : REF-199_F Fichier : F:\QUALITE - SMC\Processus de prestations\Surveillance du système sanitaire\HPCI Version : 2 du 22.01.2026
--	--	--

Informations générales	
Informations générales sur l'agent infectieux	Le virus de l'herpès de type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2) provoque principalement des infections au niveau de la bouche ou du visage ; tels que boutons de fièvre.
Mode de transmission	Herpès de type 1 : - Par contact direct avec la muqueuse buccale, la salive ou avec la peau infectée - Par contact indirect lorsqu'on touche l'environnement contaminé avec les mains ou les mains gantées Herpès de type 2 : - Principalement par voie sexuelle
Période d'incubation	2 à 12 jours
Période de contagiosité	Jusqu'à 7 semaines après la guérison apparente en cas de primo-infection 4 à 7 jours en cas de réactivation
Mesures Additionnelles (MA) à mettre en place sur avis médical	AUCUNE, seule les Précautions Standard suffisent 10 PRÉCAUTIONS STANDARD  Sauf si herpès disséminé, CONTACT 

Prise en charge du résident.e	
Mesure préventive	Ne pas toucher les vésicules ni les ulcérations En cas de contact direct sans protection, se laver les mains à l'eau et au savon
Chambre	- Lors d'infection avec l'herpès simplex de type 1 ou 2 à l'admission : chambre double possible - Lors d'infection avec l'herpès simplex de type 1 ou 2 en cours de séjours en chambre double : en l'absence de facteurs de risque du voisin.e de chambre, ne pas déplacer le-la résident.e de chambre

Nom et emplacement du fichier	Page	Date
Document de référence Infection herpès simplex de type 1/site internet HPCI Fribourg	1 / 4	22.01.2026

Sanitaire	Pas de mesure particulière
Circulation	Le-la résident.e circule librement, participe aux animations en collectivité et au repas en salle à manger
Equipement de Protection Individuel (EPI) pour le personnel	<u>En cas d'infection d'herpès simplex de type 1 ou 2 :</u> • Respect des Précautions Standard (PS) (désinfection des mains avec la solution hydroalcoolique, port de gants seulement si risque de contact avec des liquides biologiques, les muqueuses ou lésion de la peau et surblouse seulement si risque de projection à des liquides biologiques ...)
Matériel de soins	• Désinfection du matériel de soin à usage multiple après chaque utilisation • Privilégier le matériel à usage unique
Evacuation du linge et vêtements	Filière habituelle, selon Précautions Standard, soit : • Sacs à linge usuels dans le vidoir, double emballage si souillé avec des liquides biologiques • Ne pas rincer le linge et/ou habit souillé à cause des risques de projection
Evacuation de la vaisselle	Aucune procédure particulière, suivre la filière habituelle (pas de vaisselle jetable)
Elimination des déchets	Filière habituelle, selon les Précautions Standard
Voisin.e de chambre	• Le-la voisin.e de chambre peut circuler librement
Visites	• Autorisée • Ne pas avoir de contact avec les vésicules ni ulcérations • Désinfection des mains avant d'entrer en chambre et en sortant de la chambre

Nettoyage/Désinfection

Matériel de soins	Nettoyage/Désinfection du matériel de soins entre chaque résident.e avec le détergent-désinfectant habituel
Linge et vêtements	Selon les Précautions Standard : • Nettoyage de la literie et du linge de bain à la machine à 60°C • Nettoyage des vêtements du résident.e à minimum 40°C • Changer le linge de lit et le linge de bain dès souillure et selon les règles institutionnelles
Environnement	Planification du nettoyage de la chambre en dernier. • Nettoyage/Désinfection de l'environnement direct du résident.e (table de nuit, moyens auxiliaires, téléphone, sonnette, accoudoirs, télécommande ...), des sanitaires et du sol avec le détergent-désinfectant habituel

Déclaration obligatoire

Médecin cantonal	Non
------------------	-----

Références	- Document adapté des recommandations de l'OFSP (Herpès "agent infectieux et transmission, tableau clinique, répartition géographique et fréquence, prévention")
-------------------	--

Nom et emplacement du fichier	Page	Date
Document de référence Infection herpès simplex de type 1/site internet HPCI Fribourg	2 / 4	22.01.2026

A plastifier et à coller sur la porte d'entrée de la chambre

Nom et emplacement du fichier	Page	Date
Document de référence Infection herpès simplex de type 1/site internet HPCI Fribourg	3 / 4	22.01.2026

RESUME DES MESURES SPECIFIQUES

Précautions Standard UNIQUEMENT

10 PRÉCAUTIONS STANDARD



1 HYGIÈNE DES MAINS

Désinfection hydro-alcoolique des mains avant et après tout geste de soins.
Lavage des mains au savon doux pour les mains visiblement souillées.



2 GANTS

Si risque de contact avec du sang, des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée
1 paire pour 1 soin pour 1 patient.
Soin ou patient différent = changement de gants



3 MASQUE ET LUNETTES / VISIÈRE

Si risque de projections de liquides biologiques.
Lors de symptômes respiratoires (toux, rhinites etc.)



4 SURBLOUSE ET/OU TABLIER

Si risque de projections de liquides biologiques.
Usage unique par patient.



5 DISPOSITIFS MÉDICAUX ET MATÉRIEL

Privilégier le matériel à usage unique. Le matériel à usage multiple doit être retraité après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque.



6 LINGE

Planifier, séparer et respecter le circuit du linge sale et propre.
Se désinfecter les mains avant de manipuler du linge propre et après avoir manipulé le linge sale.



7 DÉCHETS

Utilisation des safe boxes pour les piquants/coupants/tranchants.
Éliminer les autres déchets en respectant les différentes filières d'élimination (excepté en ambulatoire et EMS, à jeter aux déchets urbains).



8 ENVIRONNEMENT

Entretien des locaux selon leur classification en utilisant des produits détergents/désinfectants.
Porter des gants et se désinfecter les mains au retrait.



9 PROTECTION DU PERSONNEL

Vaccination hépatite B, couverture vaccinale conforme aux recommandations de l'OFSP.
Procédure lors d'un accident avec exposition au sang (AES).



10 PROTECTION DES PATIENTS

Isoler les patients avec des signes d'infection dans les lieux d'accueil.
Port de masque par le soignant et le patient si symptômes respiratoires.